

# Budget principal – budget primitif 2016

## 1. Les caractéristiques générales du budget 2016

### 1.1 Un contexte économique, financier et institutionnel difficile

L'économie française est en berne avec une croissance tout juste positive et un taux de chômage toujours largement supérieur à 10%.

La situation financière de l'Etat quant à elle ne s'améliore pas et, malgré des prélèvements obligatoires très hauts et une programmation constamment remaniée de la maîtrise du déficit, l'endettement s'est même aggravé pour atteindre 96,9% du P.I.B.

L'Etat a ajouté à ces difficultés une déstabilisation de l'organisation territoriale avec des recompositions de territoires autoritaires, des redistributions de compétences entre les différents niveaux d'administration, et une ponction sans précédent sur la dotation globale de fonctionnement.

La Communauté subit comme les autres cette instabilité ambiante.

Tout d'abord, le territoire communautaire s'est agrandi cette année en accueillant les communes de Pringy et Saint Fargeau Ponthierry.

En application d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale qui sera publié en mars prochain, il devrait connaître un nouvel élargissement en 2017.

L'arrivée de nouvelles communes n'est pas neutre pour le budget communautaire.

Elle s'accompagne d'un transfert de charges censé être compensé au travers d'une attribution de compensation fixée par la CLETC, mais cette neutralisation ne vaut que la première année en raison de la forfaitisation des charges et certaines charges nouvelles inhérentes à l'extension des politiques communautaires ne sont pas compensées.

Ensuite, différentes lois, et au premier chef la loi NOTRe du 7 août 2015, entraînent de nouvelles compétences pour les établissements publics de coopération intercommunale.

La communauté exerce de façon pleine et entière la compétence politique de la ville à compter du 1er janvier 2016.

Elle gèrera en 2017 la totalité des zones d'activités économiques ; elle aura aussi la compétence en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de zones d'activité touristiques, et la compétence en matière de promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Elle se prépare à reprendre au cours des années suivantes la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi), et la compétence « Eau potable ».

Comme pour une extension de périmètre, c'est la CLETC qui apprécie les charges transférées. Des attributions de compensations provisoires ont été décidées le 13 janvier dernier par le Conseil, en attendant le rapport de cette commission en cours d'année.

Enfin, dans le cadre de la contribution au redressement des finances publiques (12,5 milliards d'euros de DGF en moins par an pour les collectivités locales, au terme d'un processus étalé entre 2014 et 2017), ce sont à terme 7,8 millions de dotations qui manqueront chaque année au budget communautaire.

Pour 2016, le prélèvement est estimé à 2,5 millions, qui s'ajoutent aux 1,6 millions déjà perdus en 2014 et en 2015 (4.1 millions d'euros au total).

La ponction correspond à 23 % des investissements prévus au budget principal.

Ainsi, la DGF qui représentait 22 % des recettes en 2013, ne représentera plus que 15 % en 2018 (17 % en 2016).

## 1.2 Des ambitions néanmoins clairement affirmées

L'année 2016 permettra à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine de voir les projets importants qu'elle porte pour son territoire et ses habitants se matérialiser autour des trois grandes ambitions qui ont été fixées pour le mandat, avec pour finalité commune l'amélioration du cadre de vie des habitants de la Communauté Melun Val de Seine.

Une ambition universitaire, avec une première action consistant en l'achat avec Paris II de nouveaux locaux rue Belle Ombre à Melun pour accueillir à terme 1000 étudiants supplémentaires dans la communauté.

Une ambition économique et industrielle, dans les secteurs de l'aéronautique, de la santé et de l'innovation alimentaire, avec le développement du pôle industriel et d'activités de Melun-Villaroche et la poursuite du développement des zones d'activités économiques, et les opérations majeures d'aménagement du Quartier Centre Gare de Melun et du Quartier Saint Louis.

Une ambition touristique avec l'inscription de la Communauté dans un grand circuit sud seine-et-marnais.

Ces ambitions seront poursuivies notamment avec une action volontariste en faveur de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

## 1.3 Un budget 2016 à la hauteur des ambitions communautaires malgré le contexte difficile

L'objectif politique a été de ne pas augmenter, par rapport au budget 2015, les dépenses de fonctionnement « à périmètre constant ».

Dans une première phase de construction du budget, n'ont pas été prises en compte les conséquences de l'élargissement du périmètre, de la prise de compétence politique de la ville et de l'extension de la mutualisation de l'informatique à Dammarie-les-Lys, afin de s'assurer que l'objectif de stabilité du budget était bien atteint.

Pour 2016, la Communauté ne demandera pas aux communes et aux associations qu'elle subventionne un nouvel effort, car elles ont déjà beaucoup contribué à l'équilibre du budget 2015.

Ce sont donc les moyens des politiques publiques de l'Agglomération qui ont été ajustés.

Périmètre constant ne signifie pas immobilisme. Ainsi, dans la même enveloppe globale, la Communauté se donne les moyens d'accompagner l'arrivée de nouveaux étudiants, de développer ses actions en matière de sécurité et de la prévention de la délinquance, d'attribuer de nouvelles aides au monde sportif (fonds pour les déplacements au niveau national et fonds de dotation), de renouveler son action culturelle (festival des fanfares)...

Ce n'est donc que du fait de l'intégration de deux nouvelles communes et de l'exercice de nouvelles missions que le budget de fonctionnement augmente par rapport à 2015, avec une compensation au travers de l'attribution de compensation qui n'est pas intégrale.

Les facteurs de hausse des dépenses de fonctionnement, « hors périmètre constant », sont :

- la reprise de compétences exercées précédemment par Pringy et Saint Fargeau Ponthierry, compensée,
- l'extension des politiques publiques de la Communauté au territoire des deux communes, non compensée,
- la prise de compétence politique de la ville, partiellement compensée en raison d'actions nouvelles (contrat local de santé),
- l'extension de la mutualisation de l'informatique à Dammarie-les-Lys, compensée.

Chap.	Budget principal	BP 2015	BP 2016	dont périmètre constant
011	Charges à caractère général	6 272 000	7 488 000	6 218 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 973 000	7 608 000	6 948 000
014	Atténuation de produits	23 190 000	27 148 000	23 209 000
65	Autres charges de gestion courante	17 821 000	19 999 000	17 763 000
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	47 000	47 000	47 000
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>54 303 000</b>	<b>62 290 000</b>	<b>54 185 000</b>
66	Charges financières	629 000	819 000	803 000
67	Charges exceptionnelles	276 000	196 000	196 000
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>55 208 000</b>	<b>63 305 000</b>	<b>55 184 000</b>
arrondi au millier d'euro				

La Communauté utilise tous les leviers à sa disposition pour conserver une situation financière satisfaisante, avec une épargne nette positive à l'horizon 2018 :

- la maîtrise des dépenses courantes, évoquée ci-dessus,
- un niveau d'investissement soutenable,
- un recours accru à l'emprunt,
- l'amélioration des recettes fiscales

Lors du vote du budget primitif 2015, une augmentation des taux d'imposition, en deux fois pour les impôts ménages et en une fois pour la contribution foncière des entreprises, a été actée.

Pour 2016, la hausse modérée de la fiscalité concernera la taxe d'habitation et la taxe foncière. Le prélèvement sera en moyenne de 12 à 13 euros par foyer et par impôt.

Elle permettra d'ajouter 1 000 000 € aux ressources de la Communauté.

La Communauté conserve ainsi un autofinancement brut suffisant pour répondre à ses besoins d'investissement : 3 854 335 € (1 354 335€ d'épargne nette)

La Communauté maintient ses objectifs en matière d'investissement, sur la base d'une programmation renouvelée en début de mandat et régulièrement adaptée.

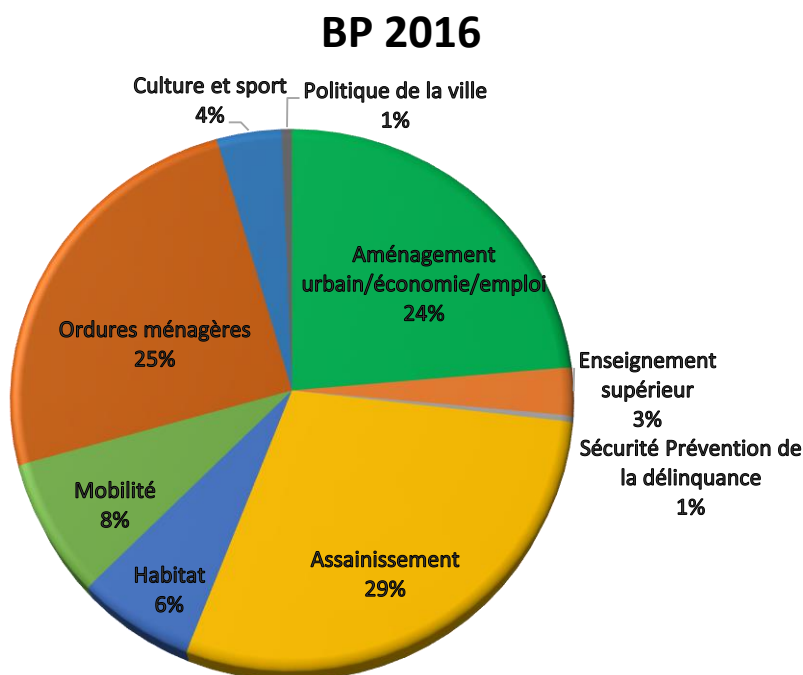
Les crédits pour les dépenses d'équipement s'élèvent à 19 956 816 €, dont 6 571 389 € pour des subventions d'équipement versées aux communes membres et pour les aides à la pierre, et 13 385 427 € pour les dépenses propres de la Communauté.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement de la Communauté elle-même, elles privilégient l'aménagement urbain et le développement économique.

En 2016, la dette pèsera plus lourd qu'auparavant, tout en restant soutenable. L'encours a fortement augmenté en 2015, avec 8 000 000 € mobilisés, mais avec des taux excellents grâce au sérieux budgétaire de la Communauté. L'endettement sera moindre en 2016, estimé à 6 695 613 € dans le budget primitif.

Le budget proposé au vote du Conseil (budget principal) fait état de 100 989 989 € de crédits, en fonctionnement et en investissement, dont 90 256 654 € pour des dépenses réelles.

Tous budgets confondus, ce sont environ 56 200 000 € de crédits qui permettront la mise en œuvre des politiques publiques de la Communauté (hors reversements à l'Etat et aux communes membres, hors agents permanents, hors dette). Ces politiques ont un poids financier variable, illustré dans le graphique suivant qui tient compte à la fois des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.



## 2 Les actions de la Communauté

Sont présentés les secteurs dans lesquels la Communauté agit dans l'ordre suivant : Aménagement urbain/Economie/Emploi, Développement universitaire, Sécurité et Prévention de la délinquance, Habitat et gens du voyage, Mobilité, Politique de la ville, Culture et sport, Environnement/Ordures ménagères/Assainissement.

Outre ces secteurs, l'Agglomération participera, comme chaque année à assurer le financement du service d'incendie et de secours (1 743 000 € au SDIS), des attributions de compensation et de la dotation de solidarité communautaire (22 537 000 €).

### 2.1 Aménagement urbain, Economie-emploi

Cette politique comporte plusieurs dimensions qui contribuent globalement à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'emploi des habitants de la Communauté. Pour 2016, ce sont 13 351 238 € de crédits qui lui seront affectés, fonctionnement et investissement confondus, soit 24% du total.

#### Aménagement urbain

La Communauté agit pour l'amélioration du cadre de vie des habitants du territoire. Elle a concentré ses efforts, historiquement, sur les programmes de rénovation urbaine, et elle projette une vision d'avenir notamment avec le réaménagement des quartiers Saint Louis et Centre Gare.

L'année 2015 a été consacrée aux études de programmation et de faisabilité urbaine sur les quartiers Saint Louis et Centre Gare, ce qui permet aujourd'hui de passer à une phase de montage opérationnel (création d'une zone d'aménagement concerté multi sites / ZAC). L'interaction programmatique et fonctionnelle entre ces deux opérations ainsi qu'une mutualisation possible de financements rend pertinent l'examen d'une mise en relation étroite des deux sites pour la réalisation de leur aménagement.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté a acheté en 2015 des locaux de radiologie à Melun, à proximité de la gare.

En 2016, seront examinés :

- la conduite des études de création de ZAC (étude d'impact, études techniques complémentaires, concertation publique, validation du/des périmètres d'intervention, conception du ou des dossier(s) de création de ZAC).
- La consultation du ou des opérateurs.

La Communauté va aussi en 2016 acquérir une emprise foncière appartenant à ICF La Sablière (bailleur social filiale de la SNCF).

Par ailleurs, en 2015 ont été versées 1 852 000 € aux communes de Dammarie les Lys, le Mée sur Seine et Melun dans le cadre des programmes de rénovation urbaine. Ils s'inscrivent dans l'engagement communautaire de 21 000 000 € pris en 2005, financés intégralement sur fonds propres, et portent à 15 077 000 € les versements déjà effectués.

En 2016, 3 000 000 € sont prévus au titre de ces 3 PRU, hors travaux d'assainissement et hors travaux d'aménagement des arrêts de bus.

En effet, en plus de ces 21 000 000 €, la Communauté a investi ses dernières années pour améliorer les équipements publics de ces quartiers lorsque ces équipements relèvent de ses compétences.

La Communauté poursuivra aussi en 2016 son action en faveur de l'aménagement numérique de tout le territoire, avec le suivi de la convention de déploiement de la fibre optique signée avec Orange (couverture intégrale de Le Mée sur Seine, Montereau sur le Jard, Rubelles, Saint Germain Laxis, Vaux le Pénil et Voisenon, très avancée sur Melun et Dammarie les Lys), et les études en lien avec Seine et Marne Numérique pour les déploiements en 2017 sur Pringy et Saint Fargeau Ponthierry.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 24 août 2015 prononçant d'une part, l'extension du périmètre de la CAMVS aux communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry et d'autre part la dissolution du SMEP au 31 décembre 2015, la CAMVS est substituée de plein droit au syndicat et reprend la compétence d'élaboration du SCOT.

Suite à la finalisation du diagnostic, il s'agit aujourd'hui en 2016 de finaliser l'étape de validation du P.A.D.D., en intégrant une phase de concertation publique et de poursuivre l'élaboration du SCOT. Pour ce faire, la CAMVS est accompagnée d'une équipe pluridisciplinaire.

## Economie – Emploi

La Communauté a décidé de se montrer ambitieuse en matière de création et d'aménagement de zones d'activités. Ces dernières sont essentielles pour favoriser l'implantation des entreprises et le développement de l'emploi sur le territoire. Les secteurs de l'aéronautique, de la santé et de l'innovation alimentaire font l'objet d'une attention très particulière.

Le Parc d'activités de Vaux le Pénil, deuxième zone du département de Seine et Marne en termes de surface, a fait l'objet :

- d'une réhabilitation achevée en 2014 (4 917 000 € de travaux),
- d'une extension de 6 hectares environ dans sa partie sud-ouest en 2010, qui a pris le nom de zone de la Croix Besnard.

La Communauté poursuivra ses investissements sur ce parc au cours des prochaines années (100 000 € en 2016).

L'aménagement de la Croix Besnard a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté.

Les efforts de commercialisation se sont poursuivis depuis cette date et tout au long de l'année 2015. Ils se sont concrétisés la vente d'un lot.

Par ailleurs, une promesse de vente a été signée le 7 janvier 2016 avec le groupe Foncière des Parcs portant sur deux lots et un lot supplémentaire en option.

Les efforts de commercialisation se poursuivront en 2016 pour vendre le dernier lot disponible à ce jour.

La zone de la Croix Besnard pourrait ainsi être totalement vendue et occupée dans le courant de l'année 2016.

C'est également sur cette zone de la Croix Besnard qu'a été construit l'Hôtel d'Artisans livré à l'Agglomération fin 2015. Cet équipement destiné à l'accueil des TPE et PME artisanales est en cours de commercialisation.

Il comporte 17 locaux de 72 m<sup>2</sup> à 265 m<sup>2</sup>, chacune comprenant une surface de bureaux/accueil et d'ateliers.

Trois lots étaient loués au 1er janvier 2016 à des sociétés spécialisées dans les domaines du BTP et des prestations de services.

Différentes agences sont mandatées par l'Agglomération pour la commercialisation du site

Sur la partie plus ancienne du Parc d'activités de Vaux le Pénil, l'Agglomération a acquis fin 2014 en état futur d'achèvement plusieurs surfaces immobilières brutes ou aménagées réparties au sein d'un bâtiment dit "Pôle de Services".

L'immeuble construit en 2015 sera livré début 2016 ; la Communauté est propriétaire de 970 m<sup>2</sup> répartis en plusieurs lots et de 28 places de stationnement.

Une proposition d'acquisition pour une surface de 120 m<sup>2</sup> est en cours de négociation.

La commercialisation des surfaces restantes se poursuivra en 2016. Elle s'orientera prioritairement en direction de preneurs susceptibles d'acquérir ou de louer tout ou partie des surfaces disponibles.

La zone d'activités des Prés d'Andy est située sur le territoire de la commune de Saint Germain Laxis, au nord de Melun Val de Seine, directement accessible depuis l'autoroute A5.

Elle est développée sur une surface de 3 ha et comporte 17 lots viabilisés de 880 m<sup>2</sup> à 2.980 m<sup>2</sup> à destination de TPE, PME, artisans, livrés en 2013.

Une promesse de vente conclue en 2015 doit se concrétiser par la signature d'un acte authentique fin février 2016.

Deux lots font également l'objet d'études et de négociation.

Différentes agences mandatées pour la commercialisation de la zone accompagnent l'Agglomération.

Pour le projet de Z.A. du Tertre de Montereau, la Communauté a confié à la SPL MVSA un mandat pour mener les études préalables nécessitées par la réglementation jusqu'au dossier dit de "création" de ZAC. L'objectif est de réaliser sur un périmètre de 44 ha une zone d'activité économique, le périmètre initial ayant été réduit de 9 ha au profit de la Snecma pour l'installation de son centre mondial de pièces détachées (250 emplois environ).

L'année 2015 aura permis de mener l'étude de conception urbaine, une étude de marché, une étude géotechnique et géophysique afin de préparer le "dossier de création de la ZAC" ainsi que l'étude d'impact sur l'environnement qui devra être transmise à la DRIEE (Service de l'Etat en Région) pour approbation début 2016. Des diagnostics archéologiques partiels ont été menés en 2015, avec rendu du rapport de préconisation de fouilles par la DRAC pour la fin du 1er semestre 2016. Le solde des diagnostics sera réalisé en 2016.

La concertation préalable à la création de la ZAC a été menée en novembre et décembre 2015 et son bilan sera soumis au Conseil communautaire début 2016, tout comme le dossier de création.

2016 sera une année essentiellement consacrée à la mise en place d'une concession d'aménagement, à la désignation d'un maître d'œuvre, au montage d'un dossier de déclaration publique notamment pour l'acquisition des terrains au sud de ceux déjà propriété de la Communauté, et aux premiers contacts pour la commercialisation du foncier du parc d'activité.

En ce qui concerne le Marché des Grais, à Montereau-sur-le-Jard, le permis d'aménager, déposé en juin 2015, est maintenant purgé des recours ; les travaux d'aménagement devraient commencer au 1er semestre 2016 avec un défrichage, relevé pyrotechnique et dessouchage. Les premiers contacts pour la commercialisation ont été pris par la SPL MVSA, concessionnaire de l'opération.

Par ailleurs, l'aménagement des deux parcs d'activités du Tertre de Montereau et du Marché des Grais contribuera au rayonnement de la filière aéronautique autour des établissements emblématiques du groupe Safran. Dans ce domaine, l'Agglomération poursuivra son travail d'investigation auprès des entreprises, de promotion du territoire et de suivi de la démarche conduite par MEI MVS sur la gestion territoriale des effectifs et des compétences aéronautiques.

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux communautés d'agglomération la compétence zones d'activités économiques (ZAE). L'ensemble des zones d'activités économiques du territoire, existantes ou à venir, relèvera donc de la seule compétence de l'EPCI qui en aura désormais l'exercice exclusif. Cela va donc se traduire par un transfert des ZAE communales existantes à l'EPCI concomitamment au transfert de plein droit de l'ensemble de la compétence à compter du 1er janvier 2017. D'ici cette échéance, un inventaire des zones d'activités communales sera réalisé en concertation avec les communes membres, afin d'établir le diagnostic des zones pour identifier le montant des travaux de remise en état à réaliser, les emprunts en cours, les charges afférentes ainsi que tous les droits et obligations qui s'y rattachent.

L'animation du tissu économique et le soutien aux filières (aéronautique, innovation alimentaire et santé) feront également partie des actions à approfondir en 2016 afin de développer les réseaux d'entreprises et les opportunités de rencontres d'affaires mais aussi de connaître leurs attentes à l'égard de la CAMVS en vue de leur apporter des réponses communes (partage d'expériences...). Une action spécifique en direction des "grands comptes" de l'agglomération (ex. Safran / Snecma, Schlumberger...) mérite également d'être développée afin d'identifier leurs besoins, leurs éventuelles difficultés et de leur apporter des réponses dans les champs de compétences de l'Agglomération ou de ses partenaires.

En ce qui concerne plus précisément la filière Innovation Alimentaire, 7 matinales ont été organisées entre Janvier et Octobre 2015, regroupant à chaque fois une quinzaine de participants : industriels, centres techniques, chercheurs... L'une de ces matinales (sur le Marché du Bio, 27/10/15) a été organisée en partenariat avec le CERVIA (Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire). L'expérience a été une réussite, d'autres matinales sont prévues en 2016.

En 2016, il est également prévu d'organiser à Melun (les 9 et 10 Juin) un événement d'envergure internationale nommé Appetite For Innovation. Il s'agit d'un événement BtoB international sur un thème spécifique qui permet de proposer à de grandes entreprises internationales un terrain fertile à l'innovation en présentant un réseau scientifique, technologique et industriel.

La Communauté agit également dans le domaine de l'emploi en soutenant diverses associations. Son partenaire principal est l'association Mission Initiative Emploi Melun Val de Seine (MEIMVS).

En 2015, la Communauté a continué son soutien aux associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique à hauteur de 328 650 €.

Outre ce montant, la Communauté a versé à l'association Mission Initiative Emploi Melun Val de Seine (MEIMVS) une subvention de 404 743 €. Cette association est le support de la Maison de l'emploi, de la Mission locale et du PLIE et son rôle principal est d'œuvrer pour l'insertion professionnelle, la reconversion et l'accompagnement social des jeunes et des adultes. La Communauté lui met à disposition des locaux et les entretient.

Pour l'emploi et l'insertion, 767 000 € sont prévus en 2016. Les moyens de cette politique augmenteront, principalement en raison d'une aide supérieure apportée à MEIMVS, à laquelle il est demandé d'amplifier ses missions de soutien aux filières aéronautique et de santé. Les moyens augmenteront aussi du fait de l'élargissement de cette compétence à Seine Ecole.



## 2.2 Développement universitaire

L'ambition universitaire de la Communauté mobilise d'ores et déjà d'importants moyens financiers.

En application d'une convention signée avec l'Université Paris II, le budget communautaire permet la mise à disposition de trois bâtiments, de 9 agents administratifs et gardiens, le financement des interventions des enseignants et de certaines dépenses courantes (fournitures, reprographie ...).

Cette politique permet d'accueillir dans d'excellentes conditions près de 2 000 étudiants.

En 2015, 1 205 917 € ont été consacrés au fonctionnement du centre universitaire et 263 068 € à des travaux.

2016 constituera une nouvelle phase de l'engagement de la Communauté, avec la finalisation de l'acquisition avec Paris II de locaux rue de Belle Ombre à Melun, et l'accueil le plus tôt possible de 500 étudiants supplémentaires en filière droit et économie.

Les moyens de fonctionnement seront portés à 1 257 120 €, dont 60 000 € en prévision de l'arrivée, à compter de septembre 2016, de 500 étudiants supplémentaires. De plus 302 000 € de crédits en investissement seront proposés pour des travaux dans les bâtiments universitaires existants.

## 2.3 Sécurité et Prévention de la délinquance

En 2015, la Communauté s'est engagée résolument pour l'amélioration de la sécurité des habitants et la prévention de la délinquance, en finançant pour la première fois l'installation de quatre caméras de vidéo protection aux abords des gares de Melun et du Mée sur Seine.

Elle a aussi travaillé avec ses partenaires (communes, Préfet, Procureur, police, acteurs sociaux-économiques) à la création du Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), avec un diagnostic préalable à la prise de compétence.

2016 va permettre d'amplifier cette politique, avec l'installation du CISPD, qui définira les actions et leur mise en œuvre.

Une autorisation de programme dotée de 150 000 € par an permettra le financement des actions nécessitant des investissements.

Globalement, 208 000 € de crédits contribueront en 2016 à cette politique.

## 2.4 Habitat et Gens du voyage

La Communauté consacrera, en 2016, 3 696 545 € à sa politique de l'habitat au sens large, soit 6 % de son budget.

### Habitat

En 2015, un nouveau Programme local de l'habitat a été adopté par le Conseil communautaire le 26 octobre. Il constitue un plan d'actions pour les 6 années qui viennent, avec une ambition commune pour un cadre de vie de qualité.

Une opération de résorption de l'habitat insalubre du centre de Melun a été lancée, dont la mise en œuvre est confié à la SPL.

La Communauté verse d'importantes subventions d'investissement (aides à la pierre) à destination du parc social et du parc privé de logements. Ces subventions proviennent à la fois des fonds propres de la Communauté et de fonds délégués par l'Etat. En 2015, ce sont 1 447 013 € qui ont été versés en faveur du logement social et 132 887 € en faveur du parc privé de logements, via le dispositif « Mon Plan Rénov » de la Communauté (60 bénéficiaires).

En fonctionnement, la Communauté a consacré à cette politique 579 356 € en 2015. La majeure partie a bénéficié à des associations œuvrant dans le secteur du logement (gestionnaire d'hébergements d'urgence (43 places), de foyers de jeunes travailleurs (227 places).

En dehors du PLH lui-même, la Communauté a financé comme chaque année l'observatoire de l'habitat.

Pour cette année 2016, des moyens nouveaux sont nécessaires pour la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande de logement, du suivi d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat OPAH et d'une étude sur l'accession à la propriété, qui sont des actions inscrites dans le PLH.

Les moyens des autres actions (subventions aux associations notamment) sont maintenus.

En investissement la Communauté continuera de verser des aides à la pierre aux bailleurs sociaux et aux propriétaires privés (1 795 036 €, dont 1 525 036 € pour le parc social et 270 000 € pour le parc privé).

La Communauté participera au financement de l'opération de résorption de l'habitat insalubre du centre de Melun. Dans le périmètre de l'opération, 12 immeubles ont été identifiés, soit 62 logements et 12 commerces. Les informations qui les concernent seront en 2016 soumises à enquête publique en vue d'une déclaration d'utilité publique par le Préfet.

Une troisième convention de gestion des aides à la pierre sera signée avec l'Etat, qui servira les engagements du PLH avec une augmentation de l'enveloppe déléguée sur le parc privé de logements.

## Gens du voyage

Les actions à destination des gens du voyage ont représenté 265 718 € en 2015 ; il s'agit de la gestion des deux aires d'accueil de Melun et de Vaux le Pénil (58 places).

Pour 2016, la Communauté reprend la gestion d'une troisième aire d'accueil des gens du voyage ; celle de Saint Fargeau Ponthierry (16 places). Le budget de fonctionnement passera à 404 244 € et le mode de gestion évoluera car la communauté a décidé en 2015 d'adhérer au Syndicat Mixte pour la gestion de l'Habitat Voyageur (SYMGHAV). Les recettes provenant des usagers et de la Caisse d'Allocations Familiales sont estimées à 238 350 €.

Par ailleurs, des cas de sédentarisation de gens du voyage ont été identifiés à Melun et il est important de trouver des solutions permettant de fournir à ces familles des conditions de vie adaptées à leurs besoins. C'est à ce titre qu'une mission de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) sera conduite en 2016.

Cette année permettra de réaliser l'extension de l'aire d'accueil de Saint Fargeau Ponthierry (24 places) pour un montant de 1 800 000 € TTC subventionné à hauteur de 600 000 €, dont 700 000 € de crédits de paiement en 2016.

## 2.5 Mobilité

### Plan local de déplacement

Les ambitions communautaires pour le développement économique, le développement universitaire et le développement touristique se traduisent par la nécessité de renforcer et d'adapter les besoins en matière de mobilité sur le territoire. L'attractivité d'un territoire passe en effet, entre autre, par la facilité de déplacements des personnes et des marchandises.

La mobilité est donc une composante essentielle des projets d'aménagements et de développement du territoire qu'il convient d'appréhender. Cela apparaît d'autant plus une nécessité, qu'aujourd'hui, un habitant, effectue en moyenne 3.87 déplacements par jour en Île-de-France (3,76 déplacements par jour pour la Seine-et-Marne), avec une portée moyenne de 4,4 km par déplacement (5,9 km par déplacements pour la grande couronne). Les projets conduits par l'Agglomération, que ce soit à travers la création de nouveaux logements, de nouveaux emplois, ou encore l'attrait de nouveaux étudiants ou de touristes, génèrent par conséquent de nouveaux déplacements et de nouveaux besoins qu'il convient d'anticiper.

Au-delà de l'influence des projets d'aménagement sur la mobilité, il convient dès à présent d'agir sur les comportements actuels de mobilité individuelle, afin d'offrir de nouvelles solutions et possibilités de déplacements plus durables. En effet, l'usage de la voiture individuelle reste très répandu dans l'Agglomération. Ainsi, à titre d'exemple, la voiture est utilisée pour 57,7 % des déplacements domicile-travail dans l'agglomération, alors que près d'un quart de ces déplacements sont internes à chaque commune de ce périmètre. Par ailleurs, près de 65% des déplacements en Île-de-France font moins de 3 km. Il existe par conséquent un potentiel de report modal vers des modes alternatifs à la voiture individuelle, qu'il convient de pouvoir identifier, préciser et d'organiser.

Par ailleurs, l'élargissement présent et à venir de la Communauté Melun Val de Seine va engendrer une adaptation des différents réseaux et de l'offre mise en place pour les habitants, qu'il convient là encore d'anticiper et d'organiser.

Ainsi l'évolution de la mobilité et des besoins sur le territoire nécessitent une approche globale et prospective en matière d'organisation et de planification des déplacements. Il convient de prendre en compte l'ensemble des modes de déplacements et des problématiques qui y sont liées, afin d'offrir les solutions les plus adaptées au quotidien des administrés, mais également aux évolutions du territoire en matière de développement.

Cette approche a justifié la création d'une Direction de l'Aménagement du Territoire regroupant l'ensemble des thématiques (habitat, développement économique, mobilité, développement durable,...) afin de mener des réflexions globales et transversales à l'échelle de chaque projet.

Pour répondre à l'ensemble de ces enjeux, la Communauté Melun Val de Seine se doit :

- de développer une connaissance de la mobilité sur son territoire, afin de dégager les principales tendances et d'adapter les actions à mettre en œuvre,
- d'apporter une expertise sur l'ensemble des projets d'aménagements, afin d'adapter les programmes selon leur contexte, et d'évaluer leurs impacts sur l'évolution de l'offre de transports ainsi que sur les infrastructures à réaliser,
- de promouvoir une mobilité durable et de mettre en œuvre des actions offrant des solutions de déplacements alternatives à la voiture particulière individuelle. Le champ d'intervention est ici très large. Ainsi, en fonction des priorités qui auront été définies et de ses compétences, l'Agglomération pourrait, par exemple, s'attacher à améliorer la performance et la cohérence du réseau de transport en commun (fréquence, régularité,...), à adapter cette offre en fonction du contexte (faisabilité d'un transport à la demande), à encourager la pratique des modes actifs (création d'infrastructures cyclables et de zones de circulations apaisées, réalisation de plans d'informations adaptés, mise en place de stationnements sécurisés), à améliorer l'intermodalité (parking relais, informations multimodales,...), à développer l'usage partagé de la voiture (auto-partage, covoiturage,...), à harmoniser les politiques de stationnement (zonages, tarification, contrôle, emplacements réservés pour des types de véhicules,...),

- de traiter les transports de marchandises et les livraisons (notamment la gestion de dernier kilomètre), afin de limiter la gêne occasionnée par ce type de trafic et d'activité.

Cette approche globale, en lien avec l'aménagement du territoire, se fera dans le cadre d'un plan local de déplacements (PLD), que la Communauté Melun Val de Seine élaborera pour préciser et détailler le plan de déplacements urbains d'Île-de-France. Ce document, qui définira la stratégie en matière de mobilité de l'Agglomération, ainsi que les priorités d'actions pour les prochaines années, débutera en 2016, par une première phase de diagnostic.

Il est prévu un montant de 250 000€ pour la réalisation de ce PLD, dont 50 000€ de crédits de paiement pour 2016.

La Communauté interviendra également en 2016 pour les études relatives à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Melun (312 000 € inscrits dans le cadre d'une démarche initiée avec le STIF), et sur la réalisation des franchissements de Seine (274 000 € inscrits pour la réalisation de levés topographiques, d'études géotechniques, ou encore la réalisation d'esquisses).

## Transports

En 2015, de nouveaux développements d'offre ont été mis en place sur le réseau Melibus.

Un premier développement important a été effectué en février 2015. Celui-ci a consisté à étendre l'offre en soirée, afin d'assurer un service jusqu'à environ 23h sur les principales lignes, du lundi au samedi. Un développement a également été effectué le dimanche, avec le doublement de la fréquence sur la ligne H-Melun et l'ajout de quelques courses sur la ligne H-Dammarie. Ces augmentations d'offre ont été intégralement prises en charge par le STIF.

Par ailleurs un renforcement d'offre a été mis en place fin août 2015 sur la ligne E, dont la fréquence a doublé en heures creuses de semaine (15min au lieu de 30min). Ce développement a également été pris en charge intégralement par le STIF.

Ces évolutions ont porté leurs fruits en 2015, puisque la fréquentation du réseau Melibus, sur les 14 communes, a augmenté en moyenne de 13,7% par rapport à 2014.

En 2015, le réseau Melibus comptabilisait près de 8 690 000 voyages effectués par an, ce qui représente environ 32 600 voyages par jour de semaine. Il se compose de :

- 13 lignes régulières fonctionnant du lundi au samedi,
- 2 lignes régulières fonctionnant le dimanche et les jours fériés
- 6 lignes régulières à vocation scolaire fonctionnant du lundi au vendredi.

L'année 2016 permettra d'intégrer Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry à cette politique de développement des Transports. Ainsi, dans un premier temps, l'offre actuelle sur ces deux communes est reprise par la Communauté Melun Val de Seine. Cette offre comprend 2 lignes régulières internes à ces deux communes, un Transport A la Demande (TAD) desservant Saint-Fargeau-Ponthierry, ainsi que plusieurs lignes régulières à vocation scolaires desservant principalement le Canton de Perthes en Gâtinais. Dans un second temps, des adaptations du niveau d'offre et de la desserte sur cette partie du territoire devront être réalisées. Des démarches ont ainsi d'ores-et-déjà été initiées auprès du STIF et des différents partenaires pour atteindre cet objectif.

Par ailleurs, une réflexion particulière sera conduite sur le TAD, souvent plus adapté pour répondre aux besoins des habitants des communes « périphériques ». Le TAD offre en effet une certaine souplesse dans l'offre mise en place, avec des moyens adaptés aux besoins exprimés, sans charge fixe systématique comme peut le nécessiter une ligne régulière. 40 000 € sont prévus pour cette faisabilité.

Globalement le budget des transports est en augmentation, en lien avec l'élargissement du territoire et avec le projet de plan local de déplacement.

La CAMVS participera au financement de 3 réseaux :

- Melibus pour 2 662 000 €
- Citalien pour 28 000€
- Canton de Perthes pour 102 000€

Par ailleurs la CAMVS participera au financement du transport à la demande sur la Commune de Saint-Fargeau-Ponthierry à hauteur de 106 000€.

D'autres actions sont également prévues concernant les titres de Transports. Ainsi un financement de 244 500€ est alloué à l'attribution de carnets de ticket T+ et à la prise en charge des frais de dossiers pour les titres Améthystes.

Enfin, la Communauté continuera ses actions de mises en accessibilité des arrêts de bus, avec en particulier le démarrage d'une dernière phase (2016/2017), pour un montant de 887 500 € de crédits de paiement.

## Liaisons douces

En 2015 un nouveau schéma directeur des liaisons douces a été finalisé, et adopté le 18 mai.

Ce nouveau schéma directeur a permis d'adapter le réseau cyclable structurant de l'agglomération (réseau d'intérêt communautaire), en privilégiant la desserte des principaux équipements générateurs de trafic existants et à venir. Ainsi, ce nouveau schéma, qui s'est adapté aux mutations du territoire, porte sur la réalisation et la mise aux normes de 98 km d'itinéraires cyclables d'intérêt communautaire, en complément des 45 km existants. Sa mise en œuvre a pour objectif d'encourager la pratique quotidienne du vélo, en particulier pour les déplacements domicile-travail, domicile-étude, ou pour les achats. Pour ce faire, il est apparu important de redéfinir les priorités d'aménagements, afin de privilégier les investissements sur les secteurs et les itinéraires cyclables où le potentiel de déplacements est le plus important, mais également sur les actions permettant d'améliorer la lisibilité des itinéraires.

La Communauté a effectué un premier versement de 72 121 € pour l'aménagement de la liaison douce de la passerelle des Vives eaux.

En 2016 la Communauté souhaite mettre l'accent sur les actions favorisant la continuité des liaisons douces, en lien avec le nouveau schéma directeur.

Les investissements programmés pour 2016, pour un montant global de 292 000 €, concernent :

- L'amélioration des accès à la gare de Melun
- La mise en place de jalonnements
- La participation pour la passerelle du barrage des Vives Eaux.

Le budget d'entretien des liaisons douces (23 880 €) a été optimisé grâce à une nouvelle mise en concurrence qui a permis d'obtenir des prix plus bas. Parallèlement, de nombreuses dégradations intervenues en 2015 nécessiteront des réparations en 2016.

## 2.6 Politique de la ville

Globalement la Communauté consacre 1 % de son budget à cette politique, entièrement avec des crédits de fonctionnement.

La politique de la ville connaît de profondes évolutions, sous l'impulsion du législateur qui a souhaité renforcer le caractère communautaire de cette politique publique. La loi de février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine impose désormais le transfert de la compétence en laissant toutefois aux collectivités concernées une capacité et une latitude pour définir ce qui relève effectivement des communes de l'intercommunalité.

En 2015, ce transfert a été préparé à travers l'élaboration puis la signature du premier contrat de ville communautaire 2015/2020 signé en juin, et qui sera mis en œuvre en 2016.

Ce contrat est un outil stratégique pour définir les politiques sociales et urbaines en direction des cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville (Q.P.V.) L'enjeu est de bien inscrire ces quartiers (la Plaine du Lys/Bernard de Poret à Dammarie-Lès-Lys, les Courtilleraies/le Circé au Mée-sur-Seine, Plateau de Corbeil/Schuman/Beauregard, les Mézereaux, l'Almont à Melun) dans le projet global de territoire de l'agglomération en cohérence avec le contrat de ville qui tient compte des priorités notamment définies dans le SCOT, le PLH et le PCAET. Vingt-neuf mille habitants résident dans ces quartiers.

Ce contrat est également le support à l'élaboration d'une stratégie de renouvellement urbain (NPNRU) pour les quartiers spécifiques de Schuman, Beauregard-Lorient, plateau de Corbeil à Melun et le secteur Plein Ciel au Mée/Seine. Ces quartiers constituent le cœur de cible des priorités de l'ANRU formalisées dans le projet de protocole du Plan Stratégique Local de préfiguration annexé au contrat de ville. Le contrat de ville prévoit trois piliers que sont la cohésion sociale, l'emploi - insertion - développement économique, le cadre de vie et renouvellement urbain. A ces trois piliers, s'ajoutent 4 priorités transversales : la jeunesse, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité homme-femme et la promotion des valeurs de la République et la Citoyenneté.

Cinq conseils citoyens, composés à parts égales d'habitants et d'acteurs locaux, ont été installés en 2015, à raison d'un par quartier prioritaire. Leur rôle est de participer à l'élaboration et à la mise en place du contrat de ville, et d'être le relais auprès des habitants du quartier.

En 2015 toujours, les membres de ces conseils ont bénéficié d'une formation, des moyens de fonctionnement leur ont été attribués. En outre, une association a été créée (A2C) pour pouvoir affecter, à partir de 2016, un budget de fonctionnement cofinancé par l'Etat (2000 €) et la Communauté (1000 €).

En 2016 sera lancé un fonds de participation des habitants (20 000 € subventionnés par l'Etat) qui permettra à l'Agglomération de soutenir des microprojets portés par les habitants des quartiers.

L'exercice plein et entier de la compétence politique de la ville par la Communauté commence au 1er janvier 2016. Le transfert de charges qui en résulte fera l'objet d'une neutralisation via l'attribution de compensation définie par la CLETC, notamment en raison du transfert d'agents des communes.

Par ailleurs, la Communauté va porter en 2016 de nouvelles actions, avec un diagnostic préalable au contrat local de santé, financée par l'Agence Régionale de Santé.

En 2016 l'appel à projet de l'Etat via le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), sera instruit par la CAMVS ce qui permettra aux associations et aux villes d'obtenir des financements pour mener les actions dans les quartiers prioritaires.

En outre, comme chaque année, la Communauté lancera son propre appel à projets auprès des associations œuvrant pour le contrat de ville, avec une enveloppe similaire à 2015 à laquelle s'ajoutera le montant transféré par les communes.

Les sommes affectés à cette politique en fonctionnement seront de 346 000 €. Le chiffre évoluera en fonction des décisions de la CLETC.

## 2.7 Culture et Sport

La culture et le sport représentent 4 % des dépenses réelles de la Communauté, avec 2 168 555 €.

### Culture

En 2015, la Communauté a organisé 3 concerts classiques, 3 concerts de musiques actuelles, 4 séances de cinéma en plein air, et une manifestation musicale « la Nuit des amplifiés ».

Le dispositif dans les lycées a représenté : 6 concerts musiques actuelles, 6 concerts musiques classique, 45 conférences, 1 spectacle sur les risques auditifs, 1 concert inter lycées.

Le budget réalisé pour ces actions était de 281 399 €.

84 290 € ont par ailleurs été dépensés pour l'offre culturelle du territoire (Culture et Vous) et l'organisation de la billetterie en réseau.

La Communauté a aussi aidé certains équipements culturels communaux (écoles de musique, médiathèque, ludothèque) au titre des charges de centralité, avec une enveloppe de fonds de concours de 587 925 €.

En 2016, les moyens (907 059 €) seront en partie réorientés pour de nouvelles actions destinées à un plus large public.

Ainsi, la Communauté se propose-t-elle de créer un Festival de fanfares. Il s'agira d'un événement dont l'ambition est de réinventer la fête nationale du 14 juillet au travers d'un mouvement populaire, participatif et festif, impliquant les communes du territoire. La première édition se déroulera en 2016.

Les séances de cinéma en plein air, initiées en 2015 dans nos communes, seront plus nombreuses en 2016, toujours sur le même principe d'un financement à parts égales des communes et de la Communauté.

La jeunesse restera un axe majeur de la politique culturelle de la Communauté au travers des actions destinées aux lycéens dans les six établissements sur le territoire de la Communauté.

Ces actions dans les lycées s'articulent autour de trois axes :

- le développement des musiques actuelles autour de six concerts dans les lycées, et d'un concert inter-lycées;
- la sensibilisation à la musique classique, autour de six concerts classiques
- les conférences littéraires et chorégraphiques, autour de 60 interventions.

Les concerts de musique classique et de musiques actuelles seront reconduits.

Les crédits inscrits pour l'ensemble de ces actions sont en légère hausse (332 728 €).

Pour la promotion culturelle globale du territoire (Culture et Vous) et l'organisation de la billetterie en réseau, il est prévu 82 316 €.

La Communauté poursuivra son aide au fonctionnement de certains équipements communaux (médiathèque, ludothèque), avec 483 000 € de crédits.

Par ailleurs, il a été décidé de mettre un terme au financement des écoles de musique.

### Sport

1 261 496 € sont consacrés à la politique sportive de la Communauté.

En 2015, la Communauté a continué ses actions dans le domaine sportif avec

- 231 000 € de soutien au club d'escrime (300 licenciés), pour le club Elite, les interventions en milieu scolaire et le master de fleuret.
- 306 000 € nets pour la patinoire (y compris les dépenses de renouvellement de la DSP), qui a enregistré 115 000 entrées sur la dernière saison
- 352 000 € pour les charges de centralité de trois piscines communales
- 27 000 € pour le plateau technique médical (220 visites annuelles)
- 93 000 € pour 622 stages « Sport passion » (recettes déduites)

En 2016, il est proposé une réorientation des actions. Cette politique verra ses moyens renforcés, grâce notamment au redéploiement des économies obtenues au travers de la renégociation du contrat de gestion de la patinoire et du contrat d'objectifs du cercle d'escrime.

La Communauté continue de soutenir l'escrime au travers d'un nouveau contrat d'objectifs avec le club qui porte sur le soutien au club Elite et les interventions en milieu scolaire (2015 – 2018), avec un montant annuel de 220 000 €.

Pour la gestion de la patinoire, qui accueille deux clubs résidents, une large concertation au moment de la reconduction du contrat de délégation a permis de diminuer le coût du contrat.

Le plateau technique médical bénéficie de crédits similaires à ceux de 2015. Néanmoins, compte tenu du désengagement de l'Etat et du Département, une réflexion sur le devenir de cet équipement communautaire pourra être conduite en 2016.

Le budget de l'action « Sport passion », qui permet à de nombreux jeunes de découvrir des pratiques sportives durant l'été, sera abondé de 10 000 € notamment pour tenir compte des enfants de Pringy et de Saint Fargeau Ponthierry.

Des actions nouvelles vont voir le jour en 2016.

La communauté participera à partir de 2016 à la prise en charge des déplacements des équipes au niveau national (35 000 €).

Par ailleurs, il est proposé la création d'un fonds de dotation au mouvement sportif, d'un montant de 30 000 € par an, pour permettre aux associations de concrétiser leurs projets en leur apportant le coup de pouce nécessaire.

En 2016, elle contribuera de façon exceptionnelle à l'organisation du tournoi militaire de judo à Dammarie les lys.

Le budget sport est augmenté compte tenu de l'intégration de la commune de Saint Fargeau Ponthierry. Un fonds de concours sera versé pour la piscine, comme cela se fait déjà pour les trois autres piscines du territoire. Le montant total des fonds de concours pour les piscines est de 439 130 €

## 2.8 Environnement / Ordures ménagères / Assainissement

Les actions liées à la préservation de l'environnement des habitants de la Communauté représentent la part la plus importante des finances de la Communauté, avec 54% de ses moyens budgétaires.

En effet, le budget principal constate les charges liées à la collecte et au traitement des déchets et un budget annexe celles relatives à l'assainissement, qui sont des politiques nécessitant de très importants moyens.



## Ordures ménagères

L'exercice de cette politique a été délégué au Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères (SMITOM), à l'exception de la gestion des déchets industriels banals assimilables à des ordures ménagères. Le SMITOM organise à la fois la collecte et le traitement des déchets.

Pour le territoire, les quantités suivantes ont été traitées dans l'année :

- 2 195 tonnes d'emballages
- 6 255 tonnes de déchets verts
- 1 532 tonnes de verre
- 922 tonnes de journaux et magazines
- 1 703 tonnes d'encombrants
- 31 260 tonnes d'ordures ménagères résiduelles

Les ratios de déchets par habitant sont globalement en baisse.

11 921 355 € ont été consacrés à cette compétence en 2015, financés principalement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (9 973 228 €).

La TEOM qui couvre 84 % du coût de la compétence. Son taux était en 2015 de 8,09%. Les autres recettes viennent de la redevance spéciale pour les déchets industriels banals et du recyclage.

Pour 2016, la Communauté va prendre en charge la gestion des déchets de Pringy et Saint Fargeau Ponthierry, qui comporte des spécificités en termes d'organisation et de tarification. La collecte n'était pas déléguée au SMITOM précédemment.

Compte tenu de ces spécificités, il est proposé de maintenir pour 2016 les deux taux de TEOM votés en 2015 (8,09% pour les 14 communes et 11,98% pour Pringy et Saint Fargeau Ponthierry).

Les habitants de trois secteurs, représentant 10% de la population communautaire, testeront une nouvelle organisation de la collecte des encombrants, sur appel téléphonique.

La collecte et le traitement des déchets devraient représenter une dépense de 13 979 000 € en 2016.

## Assainissement

Dans le budget annexe 2016, 16 115 239 € de crédits sont proposés, en fonctionnement et en investissement, pour l'exercice de la compétence assainissement de la Communauté. Il s'agit du budget le plus important de la Communauté.

Il permet de traiter annuellement 9,6 millions de mètres cube d'eaux usées.

Le réseau était composé en 2015 de 6 stations d'épuration et 525 kilomètres de collecteurs.

Comme pour le budget principal, ce budget augmente pour permettre la prise en charge de la compétence sur les deux communes de Pringy et Saint Fargeau Ponthierry, et notamment une station d'épuration supplémentaire.

En 2015, la Communauté a procédé avec son délégataire à une modélisation du réseau, pour mieux identifier les forces et les faiblesses.

Le marché pour la réfection du poste de relevage 4 à Dammarie-lès-Lys a été attribué pour 4 800 000 €. Les travaux ont débuté en janvier 2016.

Des études de zonage d'assainissement ont été réalisées pour Dammarie-Lès-Lys et la Rochette.

Pour Melun, 2015 a marqué la fin de l'aménagement de la partie est du plateau nord (2 600 000 €).

La nouvelle station d'épuration de Montereau sur le Jard a été achevée, avec un procédé d'épuration compact et moderne (1 600 000 €).

2015 a aussi vu l'achèvement de la réhabilitation de la station d'épuration de Seine Port.

Comme chaque année, des réseaux ont été réhabilités notamment à Boissettes, Dammarie-Lès-Lys et Vaux le Pénil.

En 2015, l'Agglomération, en partenariat avec le SDESM, s'est engagée dans l'étude de faisabilité technique d'une unité de méthanisation sur le territoire. Le projet est de construire une unité à deux filières : industrielle avec la méthanisation des boues d'épuration et agricole avec la méthanisation de bio-déchets. L'intérêt de ce projet, répondant à de nombreuses politiques publiques portées par la Communauté (assainissement, transport, déchet, énergie) a incité la Communauté à créer avec 6 partenaires (le SDESM, la ville de Dammarie, la communauté de communes Vallées et Châteaux, la SEM Energie positif, la société Jullemier holding et GRDF) la SEM BI-METHA77. La participation de l'Agglomération s'élève à 1 000 000€, dont 500 000 € ont été libérés en 2015.

En 2016, la Communauté établira une prospective de ses investissements sur les prochaines années, notamment pour tenir compte de son élargissement.

Elle réalisera l'aménagement de la partie ouest du plateau nord de Melun, permettant de desservir le nouvel hôpital (1 800 000 €). Les travaux seront achevés en mai 2016.

Elle finalisera la conception d'un quatrième bassin de rétention à Vaux le Pénil. Dans cette commune aussi, le carrefour rue de Seine / rue des chênes sera réaménagé (120 000 €) et une étude de zonage sera réalisée.

Une étude de dimensionnement du bassin d'orage de la station d'épuration de Boissettes est programmée.

Le fonctionnement de l'unité d'élimination des boues de Dammarie-Lès-Lys sera amélioré avec une plateforme d'accueil des graisses et une programmation optimisée de l'incinération.

Sur le plan contractuel, la Communauté devra mettre en place une nouvelle gestion pour la station de Saint Germain Laxis, la DSP prenant fin cette année. Il en ira de même pour l'assainissement sur la commune de Pringy, qui actuellement n'est pas délégué mais fait l'objet d'un marché public.

Pour le projet de méthanisation, le début 2016 se concentrera sur l'appel à projet des financeurs (Région, ADEME et Agence de l'eau). La SEM lancera aussi les études de conception.

## 2.9 Développement durable

La Communauté a comme objectif de promouvoir le développement durable dans toutes ses politiques publiques. Elle intègre cette exigence dès la conception de ses projets.

En 2015, cette exigence lui a permis de valoriser des certificats d'économie d'énergie, à hauteur de 17 000 €.

Elle a travaillé avec les parties prenantes (communes, délégataires, entreprises ...) à l'élaboration des actions du Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET).

Dans la dynamique de la COP21, la Communauté adoptera en 2016 et commencera à mettre en œuvre ce Plan Climat Air Energie territoriale. Elaboré autour de 3 axes (une collectivité exemplaire, vers un territoire durable, vers une concertation des parties prenantes) et de 10 objectifs, le PCAET se décline en fiches actions. Ce document sera la feuille de route « climat énergie » de l'Agglomération.

Un second document stratégique devra également être développé au cours de cette année : le Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement. L'objectif est d'aménager le territoire en prenant au mieux en compte cette thématique.

Les actions de sensibilisation au grand public seront mises en œuvre sur ces deux thématiques. L'Agglomération participera notamment au festival Printemps sur Seine au printemps. Le club développement durable sera également sollicité pour sensibiliser et former élus et services communautaires et communaux.

De plus, l'Agglomération développera sa politique interne de développement durable par l'intermédiaire de l'éco-team, regroupant des agents volontaires sur cette thématique. Des actions seront proposées en 2016 notamment sur les questions de mobilité, des consommables et du gaspillage.

Enfin, la Communauté agit aussi pour l'amélioration du cadre de vie au travers du financement de l'entretien des bois de Bréviande (150 000 €).